

Extrait du registre des délibérations
de la commune de Commune de Bonneil - séance du 14/03/2016

L'an 2016 le 14 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunions, sous la présidence de COPPEAUX Gilbert, Maire.

M. COPPEAUX Gilbert, Maire, Mmes : COPPEAUX Séverine, DIEUX Annie, MM : BANDRY Didier, BOUCANT Emmanuel, LABRUYERE Michaël, LECOINTRE Lionel, MURAT Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VARAIN Claude à M. COPPEAUX Gilbert

Excusé(s) : MM : BOUCANT Cédric, MARTEAUX Guillaume

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11 - En exercice : 8

Date de la convocation et d'affichage : 08/03/2016

Secrétaire de séance : M. BANDRY Didier

Approbation du PV de la réunion

Le procès-verbal de la réunion du 6 février 2016 ne donnant lieu à aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité

1 - Compte administratif 2015

réf : 201603

Monsieur COPPEAUX Gilbert sort pour le vote du Compte Administratif 2015.

Résultat de clôture de l'exercice 2015 :

Section d'investissement	:	- 4 123,90 €
Section de fonctionnement	:	<u>71 798,05 €</u>
Total :		67 674,15 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2015.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

2 - Compte de gestion

réf : 201604

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et des décisions notificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes A Recouvrer et l'état des Restes A Payer,
- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- considérant que les écritures du receveur sont identiques à celles de l'ordonnateur, déclare que le Compte de Gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

3 - Affectation du résultat

réf : 201605

Affectation à l'article 1068 : 176 657,38 €

Résultat reporté en 002 en recettes de fonctionnement en 2015 : 128 692,98 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

4 - DETR Accessibilité

réf : 201606

Monsieur le maire informe le conseil qu'après le diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux des travaux sont à prévoir en la mise aux normes.

Monsieur le maire propose des devis pour la salle communale et la mairie : panneaux de signalétiques, chaises, rampe latérale, alarme incendie à disposer à la bonne hauteur, vidéophone, toilettes adaptées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux d'accessibilité pour un montant de :

5 681,11 € HT soit 6 817,33 € TTC

- Signalétiques, chaises	227,26 € HT
- Rampe latérale avec chasse roue	3 066,24 € HT
- Alarme incendie	130,00 € HT
- Vidéophone	880,00 € HT
- Toilettes	1377,61 € HT

Le conseil municipal sollicite de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

5 - DETR Fenêtres salle communale

réf : 201607

Monsieur le maire informe le conseil que les fenêtres de la salle communale ne sont plus hermétiques et en simple vitrage très fin et donc ont de nombreuses déperditions énergétiques.

Monsieur le maire propose des devis pour le changement des vitrages pour un montant de :

2 880 € HT soit 3 456 € TTC

Le conseil municipal décide de changer les vitrages pour un montant HT de 2880 € et sollicite de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

6 - Dotation au soutien à l'investissement public local - Accessibilité

réf : 201608

Monsieur le maire informe le conseil que l'état mobilise un milliard d'euros supplémentaires en 2016 en faveur des projets d'investissements portés par les communes.

La commune a demandé un diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux et des travaux sont à prévoir pour la mise aux normes d'accessibilité.

Monsieur le maire propose des devis pour la salle communale et la mairie : panneaux de signalétiques, chaises, rampe latérale, alarme incendie à disposer à la bonne hauteur, vidéophone, toilettes adaptées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux d'accessibilité pour un montant de :

5 681,11 € HT soit 6 817,33 € TTC

- Signalétiques, chaises	227,26 € HT
- Rampe latérale avec chasse roue	3 066,24 € HT
- Alarme incendie	130,00 € HT
- Vidéophone	880,00 € HT
- Toilettes	1377,61 € HT

Le conseil municipal sollicite de l'Etat une subvention au titre de la dotation au soutien à l'investissement public local au titre de l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

7 - Dotation au soutien à l'investissement public local - Fenêtre salle communale

réf : 201609

Monsieur le maire informe le conseil que l'état mobilise un milliard d'euros supplémentaires en 2016 en faveur des projets d'investissements portés par les communes.

Les fenêtres de la salle communale ne sont plus hermétiques et en simple vitrage très fin et donc ont de nombreuses déperditions énergétiques.

Monsieur le maire propose des devis pour le changement des vitrages pour un montant de 2 880 € HT soit 3 456 € TTC

Le conseil municipal décide de changer les vitrages pour un montant HT de 2880 € et sollicite de l'Etat une subvention au titre de la dotation au soutien à l'investissement public local au titre de l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

8 - Dotation au soutien à l'investissement public local - Fenêtres Logement
réf : 201610

Monsieur le maire informe le conseil que l'état mobilise un milliard d'euros supplémentaires en 2016 en faveur des projets d'investissements portés par les communes.

Les fenêtres du logement ne sont plus hermétiques et ont de nombreuses déperditions énergétiques. Pour plus de confort et d'économie d'énergie le changement des fenêtres sont à effectuer.

Monsieur le maire propose des devis pour le changement des fenêtres pour un montant de 5415 € HT soit 6 498 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide du changement des fenêtres et vitrages pour un montant de 5415 € HT et sollicite de l'Etat une subvention au titre de la dotation au soutien à l'investissement public local au titre de l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

9 - Choix du cabinet d'Architecte concernant l'étude de diagnostic de l'Eglise
réf : 201611

Monsieur le maire informe qu'un appel d'offre a été lancé le 17 décembre 2016 concernant l'étude de diagnostic de l'église de Bonneil.

La commission s'est réunie le 8 février 2016 pour ouverture des plis et choix de l'entreprise.

La commission propose de retenir L'entreprise Guillaume Moine - 1090. La Drac, dans son courrier du 7 mars 2016 indique que le dossier de l'agence 1090 représentée par Monsieur Guillaume Moine, architecte du patrimoine et recevable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme le choix de l'agence 1090 représentée par Monsieur Guillaume Moine et autorise le maire à signer tous les documents concernant cette opération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

10 - USESA Modification des statuts
réf : 201612

Le maire informe que l'USESA a délibéré le 28 janvier 2016 sur la révision de ses statuts afin de modifier le siège social qui est désormais situé au 4 bis avenue Gustave Eiffel à Château-Thierry.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la révision des statuts de l'USESA.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

11 - UCCSA - Motion pour la fibre optique
réf : 201613

Le maire informe que l'UCCSA a délibéré le 25 février 2016 sur une motion pour la fibre optique.

En effet les délégués du PETR - UCCSA affirment la nécessité de mettre en oeuvre une installation rapide de la fibre optique sur notre territoire, mais sans aggraver la fracture numérique et demandent, dans le cadre de la loi pour une République numérique, à l'Etat et à la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, d'accorder des moyens financiers supplémentaires pour permettre aux zones rurales d'accéder aux services numériques à un coût raisonnable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la motion pour la fibre optique de l'UCCSA.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

12 - Prorogation adhésion FDS 2017
réf : 201614

Le Conseil, Municipal,

Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007 - 2016 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 08 février 2016,

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de Voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce Fonds et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

DECIDE de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie 2017 et de s'engager à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

13 - Container à verre

Monsieur le maire informe le conseil qu'aucun container à verre n'est installé sur la commune de Bonneil et propose d'en disposer un près de la salle communale.

Le conseil municipal décide, dans un premier temps, de faire un sondage auprès des administrés pour connaître leur fréquence d'utilisation et si un container est obligatoire sur la commune.

14 – Informations et questions diverses

- Jardinières au Mont de Bonneil